

CTPM du 8 Décembre 2010

Encore une réforme de l'entretien d'évaluation !

Ce Comité Technique Paritaire Ministériel avait à son ordre du jour un seul point : le nouveau cadre de l'expérimentation de l'entretien professionnel .

Une réunion technique préparatoire à ce CTPM a permis de recenser les nouveaux principes majeurs intégrés dans le dispositif par le décret du 28 juillet 2010 :

- Prolongation de l'expérimentation en 2010 et 2011,
- Modification des délais de recours,
- Substitution du recours gracieux auprès du supérieur hiérarchique direct par un recours auprès de l'autorité hiérarchique, obligatoire avant saisine de la CAP.

FO Finances a publié sur son site www.financesfo.fr , un compte rendu de la réunion du 29 novembre.

Ce CTPM a permis d'acter quelques demandes formulées par FO Finances, telles qu'une précision sur le circuit de transmission du recours hiérarchique, la procédure facultative de demande gracieuse auprès de son supérieur hiérarchique direct.

Les fédérations syndicales ont soumis au CTPM le vœu qu'un tiers puisse assister un agent formulant une demande de révision gracieuse de son entretien d'évaluation. Le président de séance n'a pas souhaité s'associer à celui-ci tout en réservant sa réponse définitive à une expertise technique... et surtout politique.

Ces aménagements ne permettent pas de changer notre appréciation sur l'expérimentation, qui se traduira en 2012 par une généralisation de l'entretien professionnel, avec la disparition de la note chiffrée.

Ce dispositif entérine l'individualisation et la rémunération au mérite, ainsi que l'évolution de la carrière au profil, préalable à l'instauration en cours de la Prime de Fonctions et de Résultats.

FO Finances a voté contre les projets d'arrêtés présentés.

Enfin de séance, **FO Finances** a exposé plusieurs questions diverses :

- **Quid de la création du 8^{ème} échelon dans la catégorie C filière Administrative** : suite à l'engagement de M. Baroin le 6 juillet dernier, à ce stade ce dossier est toujours dans les tiroirs de la Fonction Publique.

- **NES B « La Monnaie de Paris »** : à ce jour la direction n'a fait aucune demande au ministère, alors que l'échéance est pourtant fixée au 31/12/2011. Pour l'administration la grille atypique du corps concerné rend le dossier d'autant plus ardu.

Raison de plus pour **FO Finances** à rentrer dans le vif des discussions, comme pour l'ensemble des corps techniques du ministère !

- **Immeuble amianté DIRECCTE Aquitaine** : Des études complémentaires vont être ordonnées en liaison avec le CHS local. Pour ce qui concerne la partie de l'immeuble où l'amiante a été constatée, des travaux seront effectués nécessitant un transfert provisoire des personnels.

FO Finances restera particulièrement attentive sur le suivi de ce dossier, pour que les errements du passé ne se renouvellent pas !

- **GIPA Contractuels** : bénéficiaires de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat en 2009, les contractuels sont exclus du dispositif en 2010....alors même qu'ils pourront en bénéficier en 2011 !

Face à cette incongruité, **FO Finances** demande une mesure ministérielle pour que les personnels en soient bénéficiaires également en 2010 !

Nonobstant les oppositions réitérées de plusieurs fédérations syndicales, dont FO Finances, en groupe de travail ou lors du CTPM, notamment sur le principe même de l'abandon de la note chiffrée, la parité administrative a approuvé les projets d'arrêtés portant modifications de la procédure d'évaluation.

Inexorablement, la subjectivité est en marche ! FO Finances appelle le réseau militant à la vigilance et à son implication à tous niveaux, pour combattre l'arbitraire que cette nouvelle expérimentation pourrait engendrer.